Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-098_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 098/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : ….....….....6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion à l'ANDES – Le Réseau Sport des Collectivités Locales.

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES. En effet, les objectifs définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La collectivité de la commune de Breteil adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1. De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
2. D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3. D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4. De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-098_2026-DE

Le montant annuel des cotisations, pour l'année 2026, fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

- Moins de 1 000 habitants : 61 €
- De 1 000 à 4 999 habitants : 121 €
- De 5 000 à 19 999 habitants : 256 €
- De 20 000 à 49 999 habitants : 512 €
- De 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 €
- Plus de 100 000 habitants : 1 965 €

En conséquence, conformément au dernier recensement au 1er janvier 2026, notre commune compte 3 759 habitants, soit une cotisation annuelle de 121 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- valide l'adhésion à l'association de l'ANDES,
- s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération,
- autorise Madame la Maire, au nom de la commune de BRETEIL, à renouveler l'adhésion à l'ANDES et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant la durée de son mandat,
- désigne Benjamin ASSIÉ, conseiller délégué à la vie sportive pour représenter la collectivité auprès de l'association.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE